

Investissement Canada—Loi

certaines attachements ou certaines relations ou certaines connivences durant la dernière campagne électorale avec le parti progressiste conservateur. Remarquez bien, et je le répète, je n'ai rien contre cela, mais je ne pense pas que c'est la façon . . .

M. Bissonnette: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable ministre d'État (Petites entreprises) (M. Bissonnette) sur un rappel au Règlement.

M. Bissonnette: Monsieur le Président, je crois que le député libéral se permet de déroger de la discussion qu'il doit avoir sur le fond de la loi qu'on est en train de discuter sur Investissement Canada mais il s'embarque sur du patronage, il s'éloigne très loin de la Loi, et je vous demande, monsieur le Président, de le ramener à l'ordre et de le ramener sur les sujets que nous discutons.

M. le vice-président: Je regrette d'informer le ministre que son intervention n'est pas un rappel au Règlement et je cède la parole à l'honorable député de Hull-Aylmer (M. Isabelle).

M. Isabelle: Je vous remercie, monsieur le Président. Pour conclure mes remarques, je veux simplement rappeler tout bonnement que le patronage n'existe pas parce que je suis sûr que celui qui sera nommé à la présidence de l'agence sera un type complètement indépendant, détaché naturellement du parti progressiste conservateur et n'aura aucun attachement au parti libéral, mais qu'il aura certainement poursuivi des études avec quelqu'un que l'on connaît très bien ici dans cette Chambre.

De toute façon, monsieur le Président, lorsqu'on peut biaiser une agence comme l'agence qui va être créée éventuellement, comment voulez-vous qu'il donne des conseils indépendants vis-à-vis de certains investisseurs étrangers? Je suis sûr que le président et ceux qui feront partie de l'agence ont des amis aux États-Unis, ont des amis en Grande-Bretagne. J'écoutais justement notre premier ministre qui fait un merveilleux voyage, et nous lui souhaitons tout le succès possible à la maison mère, c'est-à-dire l'Angleterre, et qui se promène un peu à travers l'Europe pour tenter de démontrer que le Canada existe, et j'espère qu'il continuera à faire du bon boulot comme il le fait actuellement, mais il a ouvert les portes ou du moins a donné une espèce d'espoir aux Anglais d'Angleterre de venir investir chez nous: la porte est grande ouverte. Mais il faudra peut-être se rappeler que, il y a quelques années, lorsque le Marché commun a été créé, nous avons eu un peu d'embêtements avec les investissements, pas les investissements anglais, mais le commerce que nous faisons avec l'Angleterre, monsieur le Président. Alors, il faudrait bien se souvenir de ce petit jeu, et je suis sûr que les Anglais, du fond de leur cœur, n'ont jamais oublié cela.

Il est bien sûr que si le parti libéral, qui a de l'expérience dans le gouvernement, puisque nous avons eu la confiance des gens pendant 20 ans, peut-être un peu plus . . . Il y a eu des accidents de parcours en 1957, il y en eu un autre accident de parcours en 1984, mais ça ne durera pas éternellement . . . des accidents de parcours: le temps des roses. Je disais donc que le parti libéral, avec sa grande expérience, a proposé plusieurs amendements, et ces amendements-là sont peut-être au nombre de 47 ou 50, je ne le sais pas, mais je peux promettre une chose, nous allons faire en sorte de sensibiliser la population canadienne à nos amendements pour améliorer l'investissement au Canada justement pour faire en sorte que ceux qui voudront

investir au Canada se conforment aux règlements comme les autres compagnies canadiennes.

Monsieur le Président, nous devrions aussi aider, et je termine mes remarques la dessus, les petites entreprises. Les gens qui ont des petites entreprises ne savent pas où donner de la tête souvent à cause d'un manque d'argent. Alors, le gouvernement fédéral pourrait peut-être les aider, et c'est comme cela que plusieurs industries sont disparues, monsieur le Président, aux mains des industries américaines, et je ne suis pas sûr que dans quelques années ceux qui liront l'histoire, en lisant le projet de loi à l'étude aujourd'hui, ne se disent, un peu comme on peut le lire dans l'Écriture sainte: il eut mieux fallu pour eux qu'ils se mettent une meule au cou et qu'on les lance à la mer. Je ne pense pas qu'on dira cela du parti progressiste conservateur, mais je suis sûr que quelques-uns auront cette pensée qui, j'en suis sûr, ne se réalisera pas.

Alors notre contribution, monsieur le Président, nous l'avons faite et j'espère que mes collègues qui «mialent» un peu partout dans cette Chambre pourront se lever au moins pour démontrer que le projet de loi qu'ils présentent est bon, sinon je devrai en conclure, comme tous ceux qui écoutent à la télévision un peu partout au Canada, que le projet de loi est définitivement mauvais, parce que même pas les conservateurs veulent le défendre.

M. David Berger (Laurier): Monsieur le Président, en débattant cette motion aujourd'hui, je voulais attirer l'attention de la Chambre sur le fait que le ministre, quand il a annoncé le dépôt de ce projet de loi et la création de cette nouvelle agence Investissement Canada, a déclaré que l'agence aurait un rôle positif, soit d'encourager l'investissement au Canada, de l'étranger, des étrangers qui voudraient investir au Canada, mais aussi par les Canadiens.

Alors, nous trouvons que c'est quelque peu contradictoire que la disposition du projet de loi qui crée l'agence, que dans cette disposition il n'y a aucune référence à cette idée ou à l'objectif principal du projet de loi, soit de promouvoir les investissements.

L'article que l'on débat aujourd'hui c'est l'article 6 où cette nouvelle agence est constituée, chargée de conseiller et d'assister le ministre dans l'exercice des attributions qui lui sont dévolues par la présente loi.

Mais il n'y a aucune mention, comme je l'ai dit, que cette agence ait quelque responsabilité que ce soit pour promouvoir l'investissement au Canada. Au contraire, au comité, le ministre et le président du comité ont rejeté les propositions de notre parti, le parti libéral, qui visaient à donner au ministre le pouvoir de promouvoir les investissements des Canadiens. Et il nous semble que le gouvernement non plus n'est pas prêt à accepter la motion n° 19, l'amendement qui dit encore que le ministre devrait avoir le pouvoir de stimuler les investissements des Canadiens au Canada. Cela démontre, et c'est pour cela, monsieur le Président, que notre attitude qui a été décrite par le ministre étant comme négative, cela ne devrait pas être étonnant que notre attitude soit négative, parce que chaque fois qu'on a proposé un amendement quelconque qui visait à clarifier les buts de ce projet de loi ou qui visait à donner plus de pouvoir au ministre dans l'accomplissement de ses tâches, chaque fois qu'on avait proposé ce genre d'amendement, cela a été rejeté par le gouvernement. Et bien entendu aujourd'hui, avec la motion de clôture, cela indique que le gouvernement